
Programme de Formation

LA COMPTABILITE BUDGETAIRE DES ADMINISTRATIONS COMMUNALES BRUXELLOISES - MODULE DE BASE

Organisation

Durée : 10 heures et 30 minutes

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Le module de base destiné aux agents des administrations communales de la région de Bruxelles-Capitale cible plus précisément les publics suivants :

- Les agents entrant en fonction dans les services financiers et comptables
- Les correspondants budgétaires et comptables de tous les services opérationnels, directions, départements
- Les agents gestionnaires de projets issus des administrations (para-) locales et régionales qui collaborent avec les administrations locales pour des projets ayant des implications budgétaires (p.ex. projets subsidiés) [1]

[1] Ceci, uniquement si une demande se présente et en session mixte (toute administration confondue).



Objectifs pédagogiques

Au terme des « modules de base », les participants auront une meilleure connaissance des bases légales et réglementaires encadrant la gestion et le contrôle de la comptabilité financière et budgétaire de leur service/direction/département.



Description

INTRODUCTION

La formation est dispensée par un pool de formateurs issus de Bruxelles Pouvoirs locaux (et formés en son sein), organisme en charge de l'organisation, du financement, du conseil et du contrôle des pouvoirs locaux bruxellois, notamment dans les matières « finance » et « budget ».

CONTENU

1) Demi-jour 1

- Contexte général : Qu'est-ce qu'une commune ? Qu'est-ce qu'un CPAS ? Les compétences, les principaux acteurs, la législation organique, la tutelle sur les matières financières
 - Les principales notions et leurs descriptions
 - Les organes décisionnels (théorie et schémas), la législation et les documents officiels
- La réglementation comptable : le budget, l'élaboration du budget, la structure du budget, la comptabilité d'exercice.
 - Définitions, fonctions, principes
 - L'élaboration du budget : les différentes étapes du budget et du compte
- La comptabilité budgétaire (1ère partie) : Service ordinaire
 - Exemples de recettes et dépenses
 - Distinction entre service ordinaire et extraordinaire
 - Le service ordinaire – recettes et dépenses



2) Demi-jour 2

- La comptabilité budgétaire (2ème partie) : Service extraordinaire, classification fonctionnelle et économique
 - Le service extraordinaire – recettes et dépenses
 - La classification fonctionnelle et économique, le plan comptable
 - Les documents légaux
- La comptabilité générale :
 - Le compte de résultats
 - Le bilan
 - Le lien de chaînage
 - L'impact de la comptabilité budgétaire sur la comptabilité générale

3) Demi-jour 3

- Le budget et la comptabilité budgétaire : L'exécution du budget
 - Le cycle des dépenses
 - Le cycle des recettes
 - Synthèse générale de la formation et feedback



Modalités pédagogiques

La formation est essentiellement pratique et axée vers le terrain. Elle intègre différents types d'exercice de manipulation :

- Des exercices de résolution de problèmes, sur base de casus concrets relatifs à la fonction publique locale concernée et qui font intervenir les capacités d'application, d'analyse et d'esprit critique des apprenants
- Des exercices de manipulation des tableaux, concrets et réalistes, relatifs à la fonction publique locale concernée et qui font intervenir les capacités d'application, d'analyse et d'esprit critique des apprenants
- Des exercices d'évaluation de la recevabilité par les autorités de tutelle de budgets ou de tous autres documents concrets et réalistes, relatifs à la fonction publique locale concernée
- Des exercices d'appropriation/de mémorisation/d'ancrage de la matière, à partir (entre autres) de techniques d'évaluation des acquis d'apprentissage en cours de formation, ou des techniques de schématisation collective de la matière

La formation assure une progression dans l'apprentissage et des feedbacks réguliers pour ancrer la matière